

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Public Works and Government Services / Travaux
publics et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3
Bid Fax: (613) 545-8067

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Calibration Technicians	
Solicitation No. - N° de l'invitation W3474-123451/A	Date 2013-01-21
Client Reference No. - N° de référence du client W3474-123451	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$KIN-620-6054	
File No. - N° de dossier KIN-2-38264 (620)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-02-06	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Porter, Marta M.	Buyer Id - Id de l'acheteur kin620
Telephone No. - N° de téléphone (613) 547-7587 ()	FAX No. - N° de FAX (613) 545-8067
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE 8 WING TRENTON ATESS TRENTON Ontario K0K3W0 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services / Travaux publics et
services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

CE DOCUMENT CONTIENT DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction
2. Sommaire
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements - en période de soumission
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat
2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES

1. Exigences relatives à la sécurité

PARTIE 7 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Énoncé des travaux
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Exigences relatives à la sécurité
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relatives à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Programme des marchandises contrôlées

Solicitation No. - N° de l'invitation

W3474-123451/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin620

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W3474-123451

KIN-2-38264

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Liste des annexes

- Annexe «A» Énoncé des travaux
- Annexe «B» Base de paiement
- Annexe «C» Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande de soumissions contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations : comprend les attestations à fournir; |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences : comprend des exigences particulières auxquelles les soumissionnaires doivent répondre; et |
| Partie 7 | Clauses du contrat subséquent: contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent. |

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement, la liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et toute autre annexe.

2. Sommaire

(i) Le ministère de la Défense nationale (MDN), 8^e Escadre Trenton, Escadron de soutien technique des télécommunications et des moyens aérospatiaux (ESTTMA) à Trenton, en Ontario, a besoin d'un technicien en second pour vérifier et étalonner différentes clés dynamométriques.

Le technicien en étalonnage devra étalonner et réparer des clés dynamométriques de différentes marques en tenant compte d'une tolérance limite de $\pm 4\%$, conformément aux instructions techniques des Forces canadiennes (ITFC) à ce sujet, et/ou aux instructions techniques sur l'étalonnage (ITE) des fabricants. Le détail de ce besoin se trouve à l'annexe A, Énoncé des travaux.

(ii) La période visée par le contrat débutera à la date d'attribution du contrat jusqu'au 20 décembre 2013 inclusivement, avec l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour deux (2) périodes supplémentaires d'une (1) année (s) chacune, sous les mêmes conditions.

3. Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003, (2012-11-19) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours

Insérer : quatre-vingt-dix (90) jours

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en

Solicitation No. - N° de l'invitation

W3474-123451/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

KIN-2-38264

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin620

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W3474-123451

supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (2 copies papier)

Section II: Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions:

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité et décrire l'approche qu'ils prendront de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

Section II : Soumission financière

Solicitation No. - N° de l'invitation

W3474-123451/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

KIN-2-38264

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin620

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W3474-123451

-
- 1.1** Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement reproduite à l'annexe «B». Le montant total de la taxe sur les produits et services ou de la taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques, financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Le soumissionnaire doit satisfaire à tous les critères techniques obligatoires tel que précisé dans le tableau synoptique ci-dessous. Le soumissionnaire doit joindre à sa soumission la documentation permettant d'étayer la conformité à chacun des critères techniques obligatoires. Le soumissionnaire doit présenter des renseignements complets sur le lieu et le moment (mois et année) où les qualités et l'expérience mentionnées ont été acquises, et la façon (par quelles activités et responsabilités) dont elles ont été acquises.

Si vous ne satisfaites pas à l'un ou l'autre des critères techniques obligatoires tels qu'énoncés dans le tableau synoptique ci-dessous, votre soumission sera déclarée irrecevable.

TO1	Le technicien proposé doit être titulaire d'au moins un diplôme ou un certificat d'un établissement d'enseignement secondaire. En guise de preuve de conformité, au minimum, le soumissionnaire doit fournir une copie du diplôme ou du certificat émis par un établissement d'enseignement secondaire au nom du technicien proposé.
TO2	Le technicien proposé doit avoir une expérience d'au moins un (1) an en qualité de technicien. En guise de preuve de conformité, au minimum, le soumissionnaire doit fournir un exemplaire du curriculum vitae du technicien proposé, qui fait état des dates permettant de vérifier l'expérience requise.
TO3	À la clôture des soumissions, le soumissionnaire doit fournir une preuve de validité de l'autorisation de sécurité valide de niveau SECRET de son personnel. Voici ce qui doit être fourni, au minimum, comme preuve de conformité : <ul style="list-style-type: none"> • le nom du technicien proposé • le niveau de l'autorisation de sécurité valide obtenue • l'échéance de l'autorisation de sécurité • le numéro de dossier du Certificat d'enquête de sécurité et profil de sécurité
TO4	À la clôture des soumissions, le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'installation (ASI) valide de niveau SECRET, délivré par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Voici ce qui doit être fourni, au minimum, comme preuve de conformité : <ul style="list-style-type: none"> • un exemplaire de l'attestation de sécurité délivrée à l'entreprise par la DSIC, TPSGC; ou • le numéro de vérification d'organisation fourni par la DSIC, TPSGC

TO5	L'entreprise du soumissionnaire doit être inscrite, exempte ou exclue selon les termes du Programme des marchandises contrôlées (PMC) de TPSGC. Voici ce qui doit être fourni, au minimum, comme preuve de conformité : <ul style="list-style-type: none"> • un exemplaire de la lettre attestant l'inscription, l'exemption ou l'exclusion délivrée à l'entreprise du soumissionnaire par la Direction des marchandises contrôlées.
TO6	Le technicien proposé doit avoir une expérience d'au moins trois (3) mois au cours des trois (3) dernières années, de l'étalonnage et de la réparation des clés dynamométriques SNAP ON. Comme preuve de conformité, le soumissionnaire doit fournir un certificat d'agrément de Snap-on-Tools.
TO7	Le technicien proposé doit avoir une expérience d'au moins trois (3) mois au cours des six (6) dernières années, de la saisie de données dans le Système d'information de gestion – Maintenance de l'équipement d'essai. En guise de preuve de conformité, au minimum, le soumissionnaire doit fournir un exemplaire du curriculum vitae du technicien proposé, qui fait état des dates permettant de vérifier l'expérience requise.

1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera établi en dollars canadiens, taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée en sus, FAB au point d'arrivée, tous droits de douane et taxes d'accise canadiens compris.

(a) Pour que la soumission soit recevable, le soumissionnaire doit procéder de la façon suivante :

- 1) indiquer les prix unitaires établis pour chacun des articles dans la Base de paiement, y compris les années d'option, à l'annexe B;
- 2) ne pas modifier le format de la Base de paiement à l'annexe B.

(b) Les prix unitaires du soumissionnaire seront multipliés par les quantités requises afin de calculer le prix total. Les prix totaux pour toutes les périodes visées par l'établissement des prix seront additionnés pour calculer le prix total selon l'évaluation du soumissionnaire.

2. Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées et la documentation connexe. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées et la documentation connexe ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires pendant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations, de fournir la documentation connexe ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

1.1.1 En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste, en son nom et en celui de ses affiliés, qu'il respecte la clause concernant le Code de conduite et attestations, des instructions uniformisées. La documentation connexe mentionnée ci-après aidera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques. En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste être informé, et que ses affiliés sont informés, du fait que le Canada pourra demander d'autres informations, attestations, formulaires de consentement et éléments prouvant son identité ou son éligibilité. Le Canada pourra aussi vérifier tous les renseignements fournis par le soumissionnaire, incluant les renseignements relatifs aux actions ou condamnations précisées aux présentes en faisant des recherches indépendantes, en utilisant des ressources du gouvernement ou en communiquant avec des tiers. Le Canada déclarera une soumission non recevable s'il constate que les renseignements demandés sont manquants ou inexacts, ou que les renseignements contenus dans les attestations précisées aux présentes s'avèrent être faux, à quelque égard que ce soit, après vérification par le Canada. Le soumissionnaire et ses affiliés devront également demeurer libres et quittes des actions ou condamnations précisées aux présentes pendant la période de tout contrat découlant de cette demande de soumissions.

Les soumissionnaires qui sont incorporés, incluant ceux soumissionnant à titre d'entreprise en coparticipation, doivent fournir avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci la liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire. Les soumissionnaires soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, incluant ceux soumissionnant dans le cadre d'entreprise en coparticipation, doivent fournir le nom du propriétaire avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci. Les soumissionnaires soumissionnant à titre de sociétés, sociétés de personnes, entreprises ou associations de personnes n'ont pas à fournir de liste de noms. Si les noms requis n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. À défaut de fournir ces noms dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire pour l'attribution d'un contrat.

Le Canada peut, à tout moment, demander à un soumissionnaire de fournir des formulaires de consentement dûment remplis et signés (Consentement la vrification de lexistence dun casier judiciaire - PWGSC-TPSGC 229) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>) pour toute personne

susmentionnée, et ce dans un délai précis. À défaut de fournir les formulaires de consentement dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

2.1 Programme de contrats fédéraux - Attestation

1. En vertu du Programme de contrats fédéraux (PCF), certains fournisseurs, y compris un fournisseur qui est membre d'une coentreprise, soumissionnant pour des contrats du gouvernement fédéral d'une valeur de 200 000\$ ou plus (incluant toutes les taxes applicables) doivent s'engager officiellement à mettre en oeuvre un programme d'équité en matière d'emploi. Il s'agit d'une condition préalable à l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise et qu'un membre de la coentreprise, est assujéti au PCF, la preuve de son engagement doit être fournie avant l'attribution du contrat.

Les fournisseurs qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

2. Si le soumissionnaire n'est pas visé par les exceptions énumérées aux paragraphes 3.a) ou b) ci-dessous, ou qu'il n'a pas de numéro d'attestation valide confirmant son adhésion au PCF, il doit télécopier (819-953-8768) un exemplaire signé du formulaire LAB 1168, Attestation d'engagement pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi, à la Direction générale du travail de RHDC.

3. Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

a. n'est pas assujéti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;

b. n'est pas assujéti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;

c. est assujéti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de plus de 100 employés ou plus à temps plein ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDC (puisque'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus). Dans ce cas, une attestation d'engagement dûment signée est jointe;

d. est assujéti au PCF et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro : _____ c.-à-d. qu'il n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDCC.

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC

2.2 Attestation pour ancien fonctionnaire

Définition

Aux fins de cette clause,

" ancien fonctionnaire " signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

" période du paiement forfaitaire " signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

" pension " signifie, une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, L.R., 1985, ch. C-17, à la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, 1970, ch. D-3, à la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la Loi sur le Régime de pensions du Canada, L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui () Non ()**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de

divulgaration proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l' Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 et les Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

Programme de réduction des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu des dispositions d'un programme de réduction des effectifs? **Oui () No ()**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réduction des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée

2.3 Statut et disponibilité du personnel

Clause du Guide des CCUA A3005T (2010-08-16), Statut et disponibilité du personnel

2.4 Études et expérience

Clause du Guide des CCUA A3010T (2010-08-16), Études et expérience

PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES

1. Exigences relatives à la sécurité

1. À la date de clôture des soumissions, les conditions suivantes doivent être respectées :
 - a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiquée à la Partie 7 - Clauses du contrat subséquent;
 - b) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiquée à la Partie 7 - Clauses du contrat subséquent;
 - c) le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé.
2. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le document « Exigences de sécurité dans les demandes de soumissions de TPSGC - Instructions pour les soumissionnaires » (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/lc-pl/lc-pl-fra.html#a31>) sur le site Web Documents uniformisés d'approvisionnement ministériels.

2. Exigences relatives aux marchandises contrôlées

Clause du Guide des CCUA A9130T (2011-05-16) Programme des marchandises contrôlées

PARTIE 7 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

1. Énoncé des travaux

Le ministère de la Défense nationale (MDN), 8^e Escadre Trenton, Escadron de soutien technique des télécommunications et des moyens aérospatiaux (ESTTMA) à Trenton, en Ontario, a besoin d'un technicien en second pour vérifier et étalonner différentes clés dynamométriques.

Le technicien en étalonnage devra étalonner et réparer des clés dynamométriques de différentes marques en tenant compte d'une tolérance limite de $\pm 4\%$, conformément aux instructions techniques des Forces canadiennes (ITFC) à ce sujet, et/ou aux instructions techniques sur l'étalonnage (ITE) des fabricants. Le détail de ce besoin se trouve à l'annexe A, Énoncé des travaux.

2. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

2.1 Conditions générales

2035 (2012-11-19), Conditions générales - besoins plus complexes de services, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

3. Exigences relatives à la sécurité

1. L' ou l' doit détenir en permanence, pendant l' du contrat ou de l' à commandes, une cote de sécurité d' valable au niveau SECRET, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
2. Les membres du personnel de l' ou de l' devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS/CLASSIFIÉS, ou à des établissements de travail dont l' est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de sécurité du personnel valable au niveau requis de FIABILITÉ ou SECRET, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
3. L' ou l' NE DOIT PAS emporter de renseignements PROTÉGÉS/CLASSIFIÉS hors des établissements de travail visés; et l' ou l' doit s' que son personnel est au courant de cette restriction et qu' l' respecte.
4. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE doivent pas être attribués sans l' écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
5. L' ou l' doit respecter les dispositions :
 - (a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité, reproduite cjoint à l' Annexe C;
 - (b) du *Manuel de la sécurité industrielle* (dernière édition)

4. Durée du contrat

4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 20 décembre, 2013 inclusivement

4.2 Option de prolongation du contrat

Si on autorise l'utilisation de l'OC au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour deux (2) périodes d'un an selon les mêmes conditions et les mêmes tarifs ou prix indiqués dans l'OC, ou selon les tarifs ou prix calculés conformément à la formule qui est précisée dans l'OC.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 30 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Nom : _____

Titre : _____

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction : _____

Adresse : _____

Téléphone : ___ - ___ - _____

Télécopieur : ___ - ___ - _____

Courriel : _____

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Chargé de projet *(Insérer le montant au moment de l'attribution du contrat)*

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ___ - ___ - _____

Télécopieur : ___ - ___ - _____

Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur (À remplir par le fournisseur)

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____

Télécopieur : ____ - ____ - _____

Courriel : _____

6. Paiement

6.1 Base de paiement - Limitation des dépenses

Pour les travaux décrits de l'énoncé des travaux l'annexe A:

L'entrepreneur sera remboursé pour les coûts qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, établis conformément à la base de paiement à l'annexe B, jusqu'à une limitation des dépenses de _____ \$ (**insérer le montant au moment de l'attribution du contrat**). Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

6.2 Paiements Multiples

Clause du Guide des CCUA H1001C (2008-05-12), Paiements Multiples

6.3 Vérification du temps

Clause du Guide des CCUA C0711C (2008-05-12), Vérification du temps

7. Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par:

- a. une copie des feuilles de temps pour corroborer le temps de travail réclamé;
 - b. une copie du document de sortie et de tout autre document tel qu'il est spécifié au contrat;
 - c. une copie des factures, reçus, pièces justificatives pour tous les frais directs et pour tous les frais de déplacement et de subsistance;
 - d. une copie du rapport mensuel sur l'avancement des travaux.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit:
- a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales - 2035 (2012-11-19), Conditions générales - besoins plus complexes de services;
- c) l'Annexe «A», Énoncé des travaux;
- d) l'Annexe «B», Base de paiement;
- e) l'Annexe «C», Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- f) Arrangement en matière d'approvisionnement E60ZH-070002/C;
- g) la soumission de l'entrepreneur datée du _____.

11. Programme des marchandises contrôlées

Clause du Guide des CCUA A9131C (2011-05-16), Programme des marchandises contrôlées

Clause du Guide des CCUA B4060C (2011-05-16), Marchandises contrôlées

ANNEXE «A»**ÉNONCÉ DES TRAVAUX****1.0 BESOIN**

L'Escadron de soutien technique des télécommunications et des moyens aérospatiaux (ESTTMA) a besoin d'un (1) technicien en second pour vérifier et étalonner différentes clés dynamométriques, et pour étalonner les vérificateurs et les transducteurs de clés dynamométriques.

1.1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le Centre de contrôle de l'outillage des Forces canadiennes (CCOFC) est un centre spécialisé dans l'étalonnage du Centre d'essais techniques de la qualité (CETQ), qui assume seul la responsabilité de l'étalonnage des clés dynamométriques utilisées à l'appui des fonctions de navigabilité des Forces canadiennes qui relèvent du CETQ.

1.2 DOCUMENTS APPLICABLES

- i. Certificats d'étalonnage
- ii. Étiquettes d'état du matériel (CF 942)
- iii. CFTO C-06-020-001/AM-002
- iv. CFTO C-17-010-002/ME-001
- v. CFTO C-67-010-000/MR-001
- vi. CFTO C-67-050-000/MS-001
- vii. DND 2245 – Étiquette d'étalonnage
- viii. DND 2251 – Étiquette – Vérification de l'utilisateur
- ix. DND 2310 – Étiquette – Vérification de l'utilisateur
- x. Rapports hors tolérances du Système d'information de gestion – Maintenance de l'équipement d'essai
- xi. Commandes de travail du Système d'information de gestion – Maintenance de l'équipement d'essai
- xii. [TETAR]

1.3 DÉFINITIONS

Les abréviations et les sigles qui suivent sont utilisés dans le présent énoncé des travaux.

- i. ESTTMA : Escadron de soutien technique des télécommunications et des moyens aérospatiaux

-
- ii. ITE : Instructions techniques sur l'étalonnage
 - iii. CCOFC : Centre de contrôle de l'outillage des Forces canadiennes
 - iv. ITFC : Instructions techniques des Forces canadiennes
 - v. FC : Forces canadiennes
 - vi. GCVM : gestionnaire du cycle de vie du matériel
 - vii. CETQ : Centre d'essais techniques de la qualité
 - viii. AT : autorité technique
 - ix. TEMMIS : Système d'information de gestion – Maintenance de l'équipement d'essai
 - x. [TETAR : Test Equipment Transit and Receipt (Déplacement et réception du matériel d'essai)]

2.0 PORTÉE DES TRAVAUX

2.1 GÉNÉRALITÉS

Un technicien en étalonnage devra étalonner et réparer des clés dynamométriques de différentes marques en tenant compte d'une tolérance limite de $\pm 4\%$, conformément aux ITFC et/ou aux ITE des fabricants à ce sujet.

2.2 TÂCHES

Le technicien en étalonnage devra exécuter les tâches ci-dessous :

- i. Effectuer l'étalonnage et la réparation de différentes clés et tournevis dynamométriques, entre autres, en tenant compte de la norme d'une tolérance minimale de $\pm 4\%$, conformément aux ITFC pertinents et aux ITE des fabricants.
- ii. Remplir les formulaires administratifs et techniques requis

Outre les exigences relatives aux rapports mensuels (voir la section « Produits à livrer » ci-dessous), le personnel du titulaire du contrat doit signaler verbalement à l'AT tout événement ou circonstance particulière qui pourrait avoir une incidence sur la prestation des services demandés.

3.0 PRODUITS À LIVRER

3.1 Les produits à livrer seront sous la forme de services fournis à l'AT conformément au présent énoncé des travaux et des produits qui en découlent.

3.2 Rapports d'étape mensuels. Le titulaire du contrat préparera des rapports d'étape mensuels faisant état des travaux exécutés, dans un format acceptable à l'AT, et les joindra à chaque demande de paiement périodique. Chacun des rapports mensuels sur l'avancement des travaux devra tout au moins faire état des renseignements suivants :

- i. toutes les activités majeures réalisées par la catégorie professionnelle durant la période visée par une demande de paiement

-
- ii. un suivi des mesures et des décisions ainsi qu'une liste des activités à réaliser
 - iii. un rapport détaillé indiquant le nombre d'outils dynamométriques qui ont été étalonnés au cours de la période, comprenant au moins 40 outils dynamométriques avec les numéros de série de chacun d'eux et des recommandations (le cas échéant)
 - iii. une description de tout problème auquel on se heurte et qui mérite probablement d'être porté à l'attention de l'AT
 - iv. toute recommandation relative à l'exécution des travaux
 - v. le nombre total de jours facturés pour la catégorie professionnelle au cours de la période visée
 - vi. le nombre cumulatif de jours facturés pour la catégorie professionnelle

Des rapports mensuels ne sont pas requis pour un mois au cours duquel aucun service n'a été fourni.

3.3 Produits à livrer découlant de services fournis. Le titulaire du contrat devra préparer et présenter les divers produits à livrer qui découlent des services fournis, comme indiqué dans la liste ci-dessous :

- i. étalonnage et réparation de clés dynamométriques
- ii. saisie et suivi de données dans le Système d'information de gestion – Maintenance de l'équipement d'essai

3.4 Sauf indication contraire de la part de l'AT, un (1) exemplaire papier et une (1) copie sur support numérique de ces produits à livrer seront remis à l'AT. Les copies sur support numérique des produits à livrer seront fournies sur des disques compacts compatibles avec Microsoft, ou transmises par courrier électronique.

3.5 Comme condition minimale de l'assurance de la qualité, le titulaire du contrat a la responsabilité d'effectuer les inspections et les essais nécessaires, ou de veiller à ce qu'ils soient effectués, afin d'attester que les services et/ou le matériel fournis sont conformes au cahier des charges et aux conditions du présent énoncé des travaux et aux tâches attribuées.

3.6 Outre les conditions relatives aux rapports mensuels, le titulaire du contrat doit signaler verbalement à l'AT toute circonstance ou tout événement particulier qui pourrait avoir une incidence sur la prestation des services demandés.

4.0 LIMITES ET CONTRAINTES

4.1 Le titulaire du contrat a l'obligation d'accéder à l'information à sa disposition uniquement depuis les équipements du Canada situés à la bibliothèque du CCOFC.

4.2 Tout document ou procédé, entre autres, développé ou actualisé par le titulaire du contrat sera soumis à l'AT pour examen, approbation et signature (s'il y a lieu).

4.3 Les décisions relatives à la révision ou à la définition d'une politique, de budgets ainsi que des clauses et conditions contractuelles, sont exclues des services du titulaire du contrat. Sur ces questions, le titulaire du contrat présentera des commentaires et des recommandations seulement à l'AT.

4.4 Le titulaire du contrat ne relèvera pas directement de fonctionnaires du Canada et n'est d'aucune façon un employé ou un fonctionnaire du Canada. Au cours de l'exécution du contrat, le titulaire du contrat ne dirigera pas une organisation ministérielle ni le personnel d'un tiers dont les services ont été retenus par le Canada, ou avec lesquels le Canada entend s'engager par contrat, pour exécuter une tâche.

4.5 Au cours de la prestation des services requis, le titulaire du contrat ne doit en aucun moment avoir accès à des informations confidentielles, y compris, sans toutefois s'y limiter, des renseignements financiers (dont les prix unitaires et les taux) et des renseignements techniques concernant un tiers dont les services ont été retenus par le Canada, ou avec lequel le Canada entend s'engager par contrat, autres que les renseignements qui appartiennent au domaine public (p. ex., la valeur totale des contrats attribués). Certaines informations confidentielles peuvent être transmises au titulaire du contrat dans le cadre de la prestation de services, à la condition que la « convention de non-divulgence et de confidentialité », contenue dans la demande de propositions, soit dûment appliquée par le titulaire du contrat.

4.6 Tous les dessins, codes logiciels, rapports, données, documents ou matériels fournis au titulaire du contrat par le Canada, ou produits par le titulaire du contrat dans le cadre de la prestation des services en vertu du contrat, demeurent la propriété du Canada et seront utilisés uniquement à l'appui de la présente condition. Le titulaire du contrat devra protéger les informations et le matériel précités de toute utilisation non autorisée, et ne les divulguera pas à un tiers, particulier ou organisme étranger au MDN sans l'autorisation expresse et écrite de l'AT. Ces informations et matériels seront rendus à l'AT à la conclusion de la prestation des services ou à la demande de l'AT.

4.7 Toute correspondance, qu'elle émane du titulaire du contrat ou d'une section du MDN, sera présentée à l'AT. On entend par *correspondance* les comptes-rendus de conversations ou de décisions, ainsi que toute correspondance écrite, indépendamment du support.

4.8 Le titulaire du contrat n'utilisera pas les désignations, logotypes ou insignes du gouvernement du Canada ou du MDN sur des cartes professionnelles, des enseignes pour les postes de travail modulaires ou les bureaux ou la correspondance écrite ou électronique, de manière à pouvoir amener autrui à penser que le titulaire du contrat est un employé du Canada.

4.9 Comme la prestation des services prévus au contrat se fera dans un environnement militaire, il faudra suspendre certaines opérations quotidiennes à l'Escadre en raison de cérémonies spéciales, d'activités sociales et autres activités du même ordre. Pendant cette période, il se peut que l'on doive interrompre la prestation de services prévus au contrat. On donnera au titulaire du contrat un préavis d'au moins cinq (5) jours lorsque les services de son personnel ne sont pas requis.

4.10 Si le personnel du titulaire du contrat n'est pas en mesure de fournir les services prévus au contrat pour des motifs de maladie ou des raisons personnelles, les heures non travaillées ne seront pas facturées en vertu du contrat, et les produits à livrer mentionnés à la clause 3.2 ne seront pas diminués pour compenser les heures non travaillées.

5.0 SOUTIEN

Pour venir en aide au titulaire du contrat dans le cadre de la prestation des services requis, les informations, le matériel et l'assistance qui suivent seront fournis s'ils sont disponibles, et si l'AT le juge opportun :

- i. Les données et les documents disponibles (comme les documents de politique, les directives, les instructions, les données sur le rendement, les documents techniques), et

d'autres données que l'AT estime nécessaires à la prestation des services prévus dans l'énoncé des travaux

- ii. Les consultations auprès de l'AT et d'autres spécialistes du gouvernement, selon les dispositions que prendra par l'AT
- iii. Toutes autres formes d'informations, de données et d'assistance disponibles et demandées par le titulaire du contrat, sous réserve de l'approbation de l'AT

6.0 LIEU PRÉVU POUR LA PRESTATION DES SERVICES REQUIS

6.1 Tous les services seront fournis sur place à l'Escadron de soutien technique des télécommunications et des moyens aérospatiaux (ESTTMA), situé à la Base des Forces canadiennes (BFC) Trenton, à Trenton (Ontario). Le MDN fournira un nombre suffisant de locaux à bureaux, un mobilier à bureau polyvalent, et des équipements et services informatiques (unité centrale de traitement, clavier, moniteur et accès au réseau local de la division, sous réserve des normes de sécurité habituelles), comme demandé par le titulaire du contrat.

6.2 De plus, le MDN fournira, sous réserve des normes de sécurité habituelles, et uniquement aux membres du personnel que le titulaire du contrat aura indiqués, un accès à certaines bases de données ou applications hébergées dans les ordinateurs ou les réseaux du MDN, aux seules fins d'exécuter les services associés au présent contrat. Le MDN déterminera, à son entière discrétion, la nature et les caractéristiques de l'accès.

6.3 Une fois que le contrat a été attribué, le Canada ne tiendra compte d'aucune demande visant à modifier la base de paiement prévue par le contrat afin de permettre au titulaire du contrat de recouvrer les coûts associés à un changement de l'endroit où la prestation des services requis se réalisera.

6.4 Une journée normale de travail à l'ESTTMA commence à 7 h et prend fin à 15 h.

ANNEXE «B»**BASE DE PAIEMENT****Périodes d'établissement des prix**

Année 1 : date d'attribution du contrat au 20 décembre 2013

Année 2 : du 19 décembre 2013 au 20 décembre 2014 (année d'option n° 1)

Année 3 : du 19 décembre 2014 au 20 décembre 2015 (année d'option n° 2)

Chaque année comporte 230 jours ouvrables.

– Tous les paiements doivent être calculés au prorata des heures effectivement travaillées, lorsque le travail exécuté à l'aide de la méthode des frais en fonction des heures de travail correspond à une durée de plus ou moins une journée.

Directives relatives à l'établissement des prix

Les prix doivent être établis en fonction d'un taux journalier tout compris par catégorie de ressource, en dollars canadiens, pour la prestation des services précisés à l'annexe A, ci-jointe. La taxe de vente harmonisée (TVH) ne doit pas être comprise dans les prix ci-dessous, et paraîtra dans chacune des factures sous une rubrique distincte.

Catégorie de ressource	Nombre de jours par année	Taux journalier pour l'année 1	Taux journalier pour l'année 2 Année d'option n° 1	Taux journalier pour l'année 3 Année d'option n° 2
Technicien en second	230			

Solicitation No. - N° de l'invitation

W3474-123451/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

KIN-2-38264

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin620

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W3474-123451

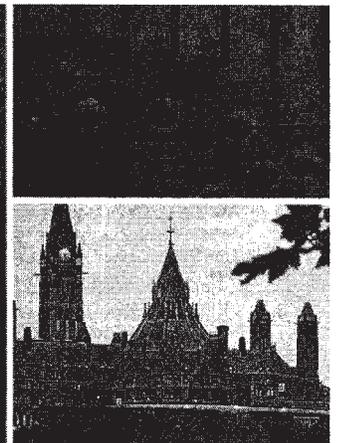
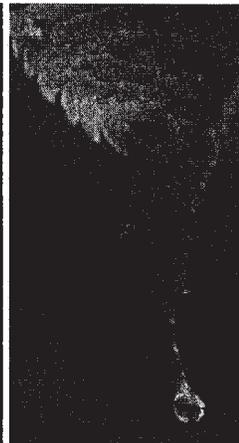
ANNEXE «C»

LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

(en pièce jointe)



LVERS n° 2 / SRCL #2



**Arrangement en matière
d'approvisionnement pour des
services techniques, d'ingénierie et
d'entretien (AA STIE)**

**Technical, Engineering and
Maintenance Services Supply
Arrangement (TEMS SA)**



Contract Number / Numéro du contrat E60ZH-070002SRCL2
Security Classification / Classification de sécurité UNCLAS

**SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)**

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE

1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine Department of National Defence	2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction
---	--

3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance	3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant
--	---

4. Brief Description of Work / Brève description du travail
Technical Engineering and Maintenance Services

5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods?
Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées? No / Non Yes / Oui

5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations?
Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques? No / Non Yes / Oui

6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis

6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets?
Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?
(Specify the level of access using the chart in Question 7. c)
(Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) No / Non Yes / Oui

6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas?
No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted.
Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé. No / Non Yes / Oui

6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage?
S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit? No / Non Yes / Oui

7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès

Canada <input checked="" type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>
--	--------------------------------------	---

7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion

No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion <input checked="" type="checkbox"/>	All NATO countries Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>
Not releasable À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>		
Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/> Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/> Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/> Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:

7. c) Level of information / Niveau d'information

PROTECTED A PROTÉGÉ A	<input checked="" type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIÉ	<input type="checkbox"/>	PROTECTED A PROTÉGÉ A	<input type="checkbox"/>
PROTECTED B PROTÉGÉ B	<input checked="" type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION ESTREINTE	<input type="checkbox"/>	PROTECTED B PROTÉGÉ B	<input type="checkbox"/>
PROTECTED C PROTÉGÉ C	<input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/>	PROTECTED C PROTÉGÉ C	<input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	<input checked="" type="checkbox"/>	NATO SECRET NATO SECRET	<input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/>
SECRET SECRET	<input checked="" type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET	<input type="checkbox"/>	SECRET SECRET	<input type="checkbox"/>
TOP SECRET TRÈS SECRET	<input type="checkbox"/>			TOP SECRET TRÈS SECRET	<input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET	<input type="checkbox"/>			TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT)	<input type="checkbox"/>



PART A (continued) / PARTIE A (suite)

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?
If Yes, indicate the level of sensitivity:
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité:

No / Non Yes / Oui

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate?
Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :
Document Number / Numéro du document :

No / Non Yes / Oui

PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

- | | | | |
|--|--|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ | <input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL | <input checked="" type="checkbox"/> SECRET SECRET | <input type="checkbox"/> TOP SECRET TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> TOP SECRET-SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT | <input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> NATO SECRET NATO SECRET | <input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS | | | |

Special comments:

Commentaires spéciaux :

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.

REMARQUE : Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail?
If Yes, will unscreened personnel be escorted?
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté?

No / Non Yes / Oui

No / Non Yes / Oui

PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)

INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?
11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?

No / Non Yes / Oui

No / Non Yes / Oui

PRODUCTION

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ?

No / Non Yes / Oui

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?
11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale?

No / Non Yes / Oui

No / Non Yes / Oui



PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.

Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.

Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category Catégorie	PROTECTED PROTÉGÉ			CLASSIFIED CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC					
	A	B	C	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET TRÈS SECRET	NATO RESTRICTED	NATO CONFIDENTIAL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET	PROTECTED PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET TRÈS SECRET
							NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIEL		COSMIC TRÈS SECRET	A	B	C			
Information / Assets Renseignements / Biens	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Production	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
IT Media / Support TI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
IT Link / Lien électronique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments). Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).



Contract Number / Numéro du contrat
E60ZH-070002SRCL2
 Security Classification / Classification de sécurité
UNCLAS

13. Organization Project Authority / Charge de projet de l'organisme Name (print) - Nom (en lettres imprimées) S.F. Lafrance				Title - Titre Director Information Management Technology Support 6		Signature 	
Telephone no. - N° de téléphone (613) 990-3666		Facsimile - Télécopieur (613) 990-3773		E-mail address - Adresse courriel Lafrance.SF@forces.gc.ca		Date 2007-05-07	
14. Organization Security Authority / Responsable de la sécurité de l'organisme Name (print) - Nom (en lettres imprimées) Rosset Wayne				Title - Titre DDM Secur 3		Signature 	
Telephone no. - N° de téléphone (117) 949-1032		Facsimile - Télécopieur (613) 949-1019		E-mail address - Adresse courriel 		Date MAY 14 2007	
15. Are there additional instructions (e.g. Security Guide, Security Classification Guide) attached? / Des instructions supplémentaires (p. ex. Guide de sécurité, Guide de classification de la sécurité) sont-elles jointes?						<input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui	
16. Procurement Officer / Agente d'approvisionnement Name (print) - Nom (en lettres imprimées) Christa Nadon				Title - Titre Supply Specialist		Signature 	
Telephone no. - N° de téléphone 819-956-3829		Facsimile - Télécopieur 819-956-1432		E-mail address - Adresse courriel Christa.Nadon@pwgsc.gc.ca		Date June 15, 2007	
17. Contracting Security Authority / Agence contractuelle en matière de sécurité Name (print) - Nom (en lettres imprimées) David Usinger				Title - Titre Contract Security Officer		Signature 	
Telephone no. - N° de téléphone (613) 748-1643		Facsimile - Télécopieur (613) 748-1762		E-mail address - Adresse courriel david.usinger@pwgsc.gc.ca		Date June 13, 2007	

Security Classification / Classification de sécurité
UNCLAS



UNCLASSIFIED

Security Guide To E60ZH-070002SRCL2

- **CLASSIFIED/PROTECTED** information and assets exchanged or generated in connection with this procurement will be used, transmitted and safeguarded in accordance with the Government Security Policy and procedures which, for Contractor personnel working on their own sites are contained in the Industrial Security Manual. Contractor personnel working on DND sites shall abide by the National Defence Security Policy (NDSP) and the National Defence Security Instructions (NDSI) as well as any Information Technology publications that may apply. DND Unit Security Supervisors are responsible to brief Contractor employees on these policies and any other security instructions/policies as required. Foreign Contractors will abide by their Governments' national security regulations and/or bilateral agreements MOU.
- There will be a requirement for Contractors to have access to **UNCLASSIFIED** Military Critical Technical Data controlled in the United States by Department of Defence (DoD) Directive 5230.25 and, in Canada, by the Technical Data Control Regulations. Contractors having access to such information must be certified under the U.S./Canada Joint Certification Program to be eligible to bid on this contract.
- Prior to allowing any access to **CLASSIFIED/PROTECTED** information, assets, or secure premises, confirmation of Contractor personnel's security clearances must be forwarded on a Visit Clearance Request through the Canadian and International Industrial Security Division (CIISD) of Public Works & Government Services Canada (PWGSC) for approval and bear the name of this contract/project/program/contract number and the Project Officer.
- Contractor personnel requiring access to the National Defence Wide Area Network (DWAN) must be registered and cleared to the requisite level with the Canadian International Industrial Security Directorate - Controlled Goods Program (CGP), prior to being given a network account.
- At no time will Contractor personnel be allowed to remove any **CLASSIFIED/PROTECTED** information/data and/or assets from DND premises (including such information processed on Contractor's own laptops Information Technology [IT] systems). At no time will the Contractor be allowed external IT connections to DND LAN systems.
- Prior to leaving the (DND) premises, Contractors who have used their own IT systems to process **CLASSIFIED/PROTECTED** information, shall have the system hard disk drives (HDD) sanitized by DND authorities.
- All **CLASSIFIED/PROTECTED** documents, reports, systems and/or assets developed and extensions thereto under any tasking relating to this contract shall not be reproduced or divulged/disseminated to a third party without the prior written permission of DND. Improper or unauthorized disclosure of this information may constitute an offence under the Security of Information Act.
- Subcontracts containing security requirements are prohibited without the prior written authority of the Canadian and International Industrial Security Division of the Department Public Works Government Services Canada (CIISD/PWGSC).

DND Personnel:

The DND Contract Security Officer, DPM Secur-3-4 is the contact person for information pertaining to security concerns identified in this procurement.

Industrial Personnel:

The Company Security Officer (CSO) or alternate may contact CIISD/PWGSC for information pertaining to security concerns identified in this procurement. Foreign suppliers shall direct security related inquiries to their responsible National Security Authority/Designated Security Authority (NSA/DSA) and shall adhere to instructions issued by their responsible NSA/DSA.

UNCLASSIFIED